YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 99 89

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR) en vue de la préparation d'un permis C.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise à l'attention de Eddy MASSACCESI, agent technique titulaire, une formation professionnelle sur le thème « préparation du permis C »,

CONSIDERANT que la proposition de l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR), 35 avenue de la Commune de Paris - 91220 Brétigny-Sur-Orge, correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR) en vue de la préparation (théorique et pratique) de Monsieur Eddy MASSACCESI, au permis C, sur une durée de 15 jours, moyennant une contribution financière de 11 251, 98 francs TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

REÇU LE
23 AVR. 1999

Fait à Yerres, le 15 avril 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE